

L'an deux mille vingt et un et le neuf mars à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	03 Mars 2021
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	15		
Membres absents ou excusés	1		
Membres qui ont pris part à la délibération	15		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	Excusé	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTON

Rencontre avec le Président et la directrice de l'association Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM) :

1. Adhésion à la plateforme INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE (ISDPAM) :

La communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » a bénéficié par l'intermédiaire de sa contribution au Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) de l'intervention sur son territoire de la plateforme d'initiative locale « Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale » (ISDPAM), intégrée au réseau national initiative France qui soutient les projets entrepreneuriaux. Avec la modification des compétences du SYMPAM dès 2021, il convient d'envisager l'adhésion directe de la communauté de commune « Ardèche des sources et volcans » à la plateforme ISDPAM.

L'association INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE a pour objet de **favoriser la création, reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois.**

L'association propose un panel de services et d'actions dans l'objectif de favoriser la création d'entreprises sur ce territoire :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets sur la méthode pour créer son entreprise
- Constitution d'un dossier de demande de financement
- Octroi d'un prêt d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire
- Mobilisation d'autres outils financiers pour assurer l'assise financière du projet
- Suivi de l'activité pendant la durée de remboursement du prêt d'honneur
- Mise en place d'un parrainage avec un chef d'entreprise expérimenté (objectif 30% des projets financés parrainés)
- Mise en réseau des acteurs du territoire et des nouveaux chefs d'entreprises

Six bureaux locaux reçoivent les porteurs de projets dont un à **Lachapelle sous Aubenas et Le Teil** pour le territoire des Communautés du territoire de l'Ardèche Méridionale.

L'action d'ISDPAM s'inscrit parfaitement dans l'exercice de la compétence de développement économique menée par la communauté de communes en favorisant la création d'entreprises et d'emplois sur son territoire. Sur les 3 dernières années (2018 à 2020) ISDPAM a soutenu 8 entreprises sur notre territoire, accordant 78 500.00 € de prêts d'honneur et permettant de créer ou maintenir 17 emplois.

L'adhésion à ISDPAM se matérialise par la signature d'une convention de 3 ans (2021 à 2023).

La cotisation s'élève à 0.68 € par habitant en 2021 puis à 0.75 € par habitant à partir de 2022.

Le Président propose d'adhérer à ISDPAM, de désigner un délégué et de l'autoriser à signer la convention pour 3 ans.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition, et nomme Dominique FIALON, vice-président au développement économique en qualité de délégué.

2. Modification tarif partenariat Thermes de Neyrac (service tourisme) :

Le président rappelle la délibération du Bureau communautaire du 20.10.2020 fixant les « tarifs partenaires » pour les différentes catégories d'hébergeurs, de prestataires et pour les thermes de Neyrac les Bains, prenant en compte les diverses prestations réalisées par l'OT en fonction de la visibilité souhaitée par le professionnel. Ces tarifs ont été fixés par rapport à 2019, en appliquant une réduction afin de tenir compte de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire du COVID-19, sauf pour les thermes de Neyrac les Bains dont le tarif a été maintenu à 3 200 €. Le président propose d'appliquer une réduction de 30 % à ce partenaire, ramenant le tarif à 2 240 € pour l'année 2021.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition.

3. Subvention aux associations culturelles :

L'accueil en résidence d'une auteure Mme Claire TIPY : à l'initiative de la Comédie de Valence et de la BDA, cette résidence d'auteure serait accueillie à Montpezat sur la période de février à juin 2021. Cette auteure solliciterait l'implication des bibliothèques, des acteurs associatifs, des habitants ainsi qu'une classe de 3^e du collège, sur environ 30% de son temps, les 70% serait consacré à l'écriture. Il est prévu notamment une restitution avec deux acteurs. Les aspects financiers sont à déterminer pour la partie logistique hébergement-restauration. Mme FABREGES propose de mettre à disposition un hébergement (valeur 3000€) et la cdc ASV est sollicitée pour la partie « repas » sur une participation de 2000€ (correspondant au « reste à charge »), sous forme d'une subvention versée à la Comédie de Valence.

La programmation avec Format danse contemporaine qui porte en 2021 sur les itinérances chorégraphiques du 13 au 20 juin sur les communes de Prades et Montpezat sous Bauzon avec la cie Jeanne Simone qui présentera la pièce l'Air de Rien ; le festival du 2 au 4 juillet à Jaujac, et l'accueil d'une compagnie en résidence Cie Loge 22 du 18 au 25 avril 2021 à définir avec une commune qui serait intéressée. Il est rappelé que cette programmation fait l'objet d'une convention (2019-2022) entre l'Etat, la Région, le Département et les cdc Beaume Drobie et ASV. Le financement apporté par la cdc ASV pour l'ensemble des actions (pratique amateur, festival ...) hors itinérances est de 2000€ ; pour les itinérances chorégraphiques la participation serait de 1000€ pour la cdc et les communes abonderait à hauteur de 300€ chacune.

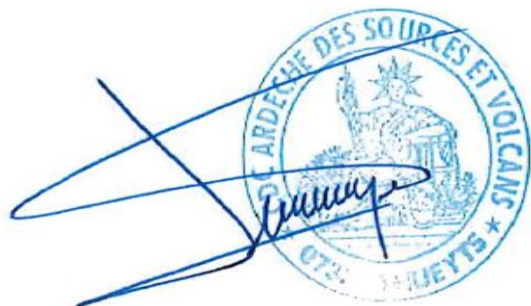
Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions.

4. Divers :

Entretien des sentiers 2021 et points sur les dossiers en cours.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Chapuis", written over a rectangular box.

La séance est levée à 20 heures 35.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.